

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE

AAO/05/MHA/DH/2023

1. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer le programme de création et équipement des points d'eau, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché réalisation de 60 forages d'exploitation. Les travaux seront exécutés à l'intérieur du Pays dans un délai ne dépassant pas six (6) mois pour les six lots.

2. La Direction de l'Hydraulique sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux relatifs à "la Réalisation de travaux de 60 forages d'exploitation". L'appel d'offres est reparti en six (06) lots distincts :

- ✓ **Lot n°1 : la Réalisation de 10 forages d'exploitation dans la wilaya du Hodh El Chargui ;**
- ✓ **Lot n°2 : la Réalisation de 10 forages d'exploitation dans la wilaya du Hodh El Chargui ;**
- ✓ **Lot n°3 : la Réalisation de 10 forages d'exploitation dans la wilaya du Hodh El Chargui ;**
- ✓ **Lot n°4 : la Réalisation de 10 forages d'exploitation dans la wilaya du Hodh El Gharbi ;**
- ✓ **Lot n°5 : la Réalisation de 10 forages d'exploitation dans la wilaya du Hodh El Gharbi ;**
- ✓ **Lot n°6 : la Réalisation de 10 forages d'exploitation dans la wilaya de l'Assaba.**

Un soumissionnaire peut proposer pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots. Cependant, il ne peut être attributaire que de deux lots. L'attribution des deux lots à un même soumissionnaire est conditionnée par la capacité de ce soumissionnaire à remplir les critères de qualification définis dans le DAO (moyens humains, matériels nécessaires, assises financières) pour chaque lot.

3. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert

4. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès la Direction de l'Hydraulique Téléphone : (222) 45257140 - (222) 36648181 et prendre connaissance des documents d'Appel D'offres du lundi au jeudi de 09H00 à 16H00 et le vendredi de 09H à 12H.

6. **Les exigences en matière de qualification sont les suivantes :**

a) Une capacité d'autofinancement **en liquidité ou facilités de crédit net d'autres engagements contractuels** d'un montant de :

- ✓ Lot n°1 (Hodh El Chargui) : **2 100 000MRU**;
- ✓ Lot n°2 (Hodh El Chargui) : **2 100 000MRU**;
- ✓ Lot n°3 (Hodh El Chargui) : **2 100 000MRU**;
- ✓ Lot n°4 (Hodh El Gharbi) : **2 000 000MRU**;
- ✓ Lot n°5 (Hodh El Gharbi) : **2 000 000MRU**;
- ✓ Lot n°6 (Assaba) : **2 000 000MRU** ;

b) Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel durant les trois dernières années de :

- ✓ Lot n°1 (Hodh El Chargui) : **4 200 000MRU**;
- ✓ Lot n°2 (Hodh El Chargui) : **4 200 000MRU**;
- ✓ Lot n°3 (Hodh El Chargui) : **4 200 000MRU**;
- ✓ Lot n°4 (Hodh El Gharbi) : **4 000 000MRU**;
- ✓ Lot n°5 (Hodh El Gharbi) : **4 000 000MRU**;
- ✓ Lot n°6 (Assaba) : **4 000 000MRU** ;

c) Avoir réalisé au moins deux (02) marchés similaires, de même nature.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres contre un paiement non remboursable au Trésor Public exclusivement, de deux mille (2000 MRU) Ouguiyas. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis, à l'adresse mentionnée ci-dessus :

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)

Étage : 3 ; Ville : Nouakchott /Mauritanie

Code postal : 4913 Numéro de télécopie : +222 22139207

Adresse électronique : 'inghydsalah@gmail.com'

7. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse indiquée à la fin de cet Avis d'Appel d'Offres, au plus tard le 04/10/2023 à 12h Toute Soumission reçue après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis à l'adresse : Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement à 30 minutes après la fermeture de dépôt.

8. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre d'un montant de :
- ✓ **Lot n°1 (Hodh El Chargui) :110 000 MRU** valable **120 jours**, à compter de la date limite de dépôt de soumissions ;
 - ✓ **Lot n°2 (Hodh El Chargui) :110 000 MRU** valable **120 jours**, à compter de la date limite de dépôt de soumissions ;
 - ✓ **Lot n°3 (Hodh El Chargui) :110 000 MRU** valable **120 jours**, à compter de la date limite de dépôt de soumissions ;
 - ✓ **Lot n°4 (Hodh El Gharbi) :100 000 MRU** valable **120 jours**, à compter de la date limite de dépôt de soumissions ;
 - ✓ **Lot n°5 (Hodh El Gharbi) :100 000 MRU** valable **120 jours**, à compter de la date limite de dépôt de soumissions ;
 - ✓ **Lot n°6 (Assaba) : 100 000 MRU** valable **120 jours**, à compter de la date limite de dépôt de soumissions ;

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres. La Garantie de Soumission devra demeurer valide pour une période excédant de trente (30) jours la durée initiale de validité de l'Offre.

9. Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous décrite ne peuvent pas être attributaires d'un marché :

- Les entreprises qui ont des projets résiliés avec le MHA durant les deux dernières années.
- Les entreprises qui ont un ou plusieurs projets avec le MHA accusant un retard de plus de 50% des délais contractuels le jour de l'ouverture des offres.
- Les entreprises qui ont des marchés en cours de signature ou d'exécution avec le MHA dépassant le nombre de deux marchés le jour de lancement du présent avis.

Remarques importantes

1. Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage public ou parapublic et établie au nom du soumissionnaire ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation de la qualification des soumissionnaires. Les attestations de bonne fin doivent être certifiées conformes à l'original par une autorité compétente.

2. Il est exigé de renseigner et justifier pour chaque expérience les éléments suivants :

- La référence du marché,
- Le montant du marché,
- La date de réception (fournir le PV de réception),
- Descriptif des travaux (fournir une copie du marché),

- Les coordonnées téléphoniques et mail du maître d'ouvrage public ou parapublic bénéficiaire.
3. Les références réalisées par les sociétés-mères ou en qualité de sous-traitant ne seront pas prises en compte lors de l'évaluation de la qualification technique des soumissionnaires
 4. En cas d'expérience acquise grâce à un groupement de deux ou plusieurs entreprises, elle ne sera prise en considération que si l'accord de groupement a été annexé au marché et cité en tant que tel, et que l'accord indique clairement le rôle, les tâches et la part (en %) de chacun dans le groupement. Dans ce cas l'expérience considérée sera uniquement celle indiquée dans l'accord de groupement, même si l'un ou l'ensemble des membres du groupement détiennent une attestation d'expérience délivrée par un maître d'ouvrage. Dans tous les cas, et pour un projet déterminé dont les références sont mobilisées par deux soumissionnaires ou plus (séparés ou en groupement), la quantité totale de références de ce projet ne peut être décomptée de manière cumulée pour les différents intervenants.
 5. Le MHA se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour vérifier l'authenticité des références des soumissionnaires.

Le Secrétaire Général
Moctar Ahmed BOUCEIF

